

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 79 (1953)  
**Heft:** 25: Les architectes devant l'industrialisation du bâtiment (cahier no 2)

**Artikel:** Société "Onze Woning", Anvers: architecte: Hugo Van Kuyck  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-59826>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

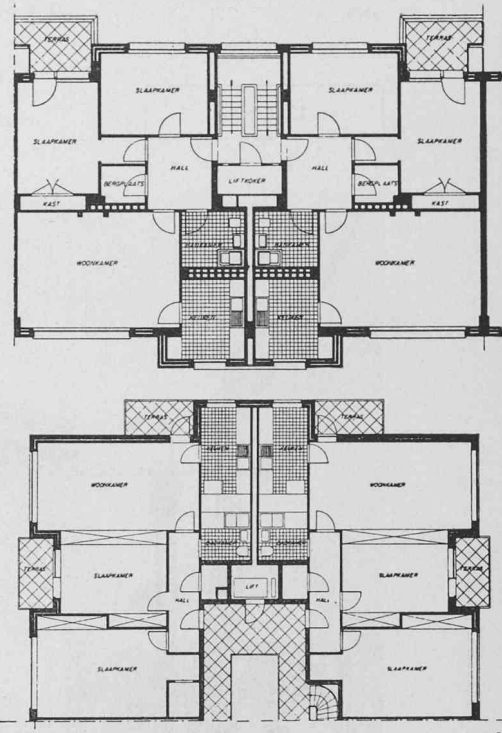
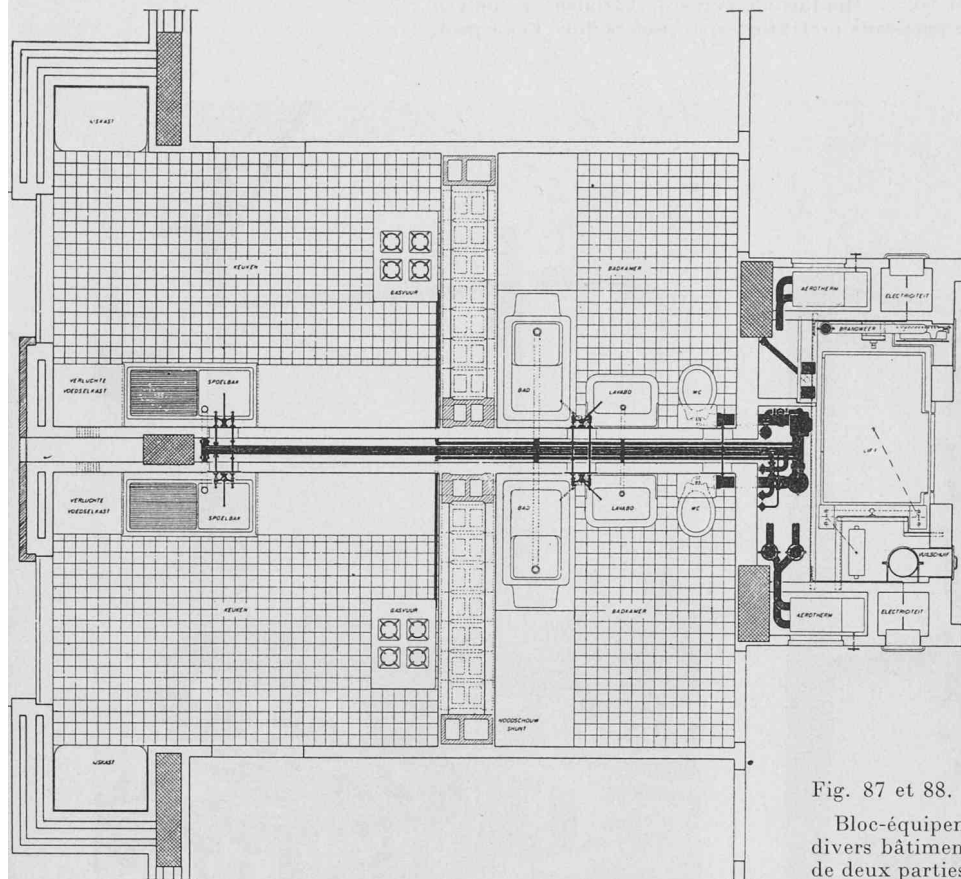


Fig. 85 et 86. — Plans d'appartements de types différents mais comportant des éléments d'équipement identiques. — Echelle 1 : 300.

Fig. 87 et 88. — Echelle 1 : 75.

Bloc-équipement spécial s'incorporant aux plans de divers bâtiments envisagés. L'installation est composée de deux parties nettement différentes à savoir un bloc horizontal desservant à chaque étage deux appartements et un bloc vertical servant à l'alimentation et à l'évacuation générale de l'ensemble des appartements. Ces deux parties sont absolument indépendantes l'une de l'autre, de sorte que, lors de la mise en place, ou d'une réparation éventuelle, la partie horizontale peut être, sans aucune difficulté, retirée et remplacée et cela sans interrompre l'usage de l'installation aux appartements supérieurs ou inférieurs.

Tous les services généraux de gaz, électricité, eau courante, froide et chaude, évacuation des eaux usées, chauffage, etc., ont été réunis dans un espace restreint à l'arrière de la cage d'ascenseur. La dimension totale de ce bloc vertical n'excède pas  $1,40 \times 0,50$  m. L'encombrement du bloc horizontal (alimentation) n'excède pas  $0,15 \times 0,12$  m.

Suite de l'article de M. Janzen)

#### Expériences techniques

De nombreuses mises au point ont permis d'éliminer successivement les difficultés rencontrées, dues notamment au retrait des revêtements en béton et à la détermination des tolérances admissibles. On peut dire qu'actuellement ces systèmes satisfont aux exigences de la pratique.

#### Expériences économiques

Les expériences basées sur les frais de construction et sur le nombre d'heures de travail montrent qu'en général les systèmes de construction non traditionnels ne sont pas ou sont à peine moins coûteux en eux-mêmes que la construction traditionnelle. Mais, lorsqu'un grand nombre d'habitations sont bâties simultanément, ces frais sont de 5 à 10 % moins élevés que dans la construction traditionnelle. Cette différence est due à la meilleure organisation du chantier et du travail.

Le nombre total d'heures de travail, y compris les heures dans les usines pour la fabrication des éléments est, pour les constructions les plus industrialisées, d'environ 10 %

moins élevé que pour la construction traditionnelle. Mais une importante extension du capital est nécessaire. Une usine bien outillée à grand investissement de capitaux a été fondée pour l'exploitation d'un système de construction en acier léger avec des tôles de remplissage. Cette entreprise n'a pu résister à la concurrence de la construction traditionnelle.

Pour permettre à la construction traditionnelle d'utiliser sur une échelle aussi grande que possible des éléments usinés, on a choisi les dimensions de ces éléments dans un système modulaire dont la base est 10 cm. Les projets « Standard » ont été publiés dans les périodiques spécialisés.

#### Expériences architecturales

On a apporté la plus grande attention à la forme architecturale des constructions en systèmes non traditionnels et plusieurs architectes de premier rang y ont contribué. On craint cependant que le danger de monotonie soit grand dans les groupes d'habitations qui forment justement l'objet des systèmes. L'horizontalité de nos terrains de construction et notre grande densité de population limitent en effet les possibilités de varier l'expression architecturale.

U.R.S.S.

Fig. 89 et 90. — Montage de corps de bâtiment au moyen de grands panneaux préfabriqués, avenue Staline, Léninegrad.



Fig. 89.



Fig. 90.

## NÉCROLOGIE

### Marcel Gardiol, ingénieur

C'est avec une vive émotion que nous avons appris le décès, survenu le 23 octobre dernier, de M. *Marcel Gardiol*, ingénieur, membre fidèle de la Société suisse des ingénieurs et architectes, Section vaudoise, et, depuis 1948, membre honoraire de l'A<sup>3</sup>E<sup>2</sup>P.L.

Originaire de Chabrey (Vully), M. Gardiol est né à Farges (France) le 2 juillet 1886. Il fréquenta successivement les Ecoles secondaires de Payerne, le Gymnase scientifique de Lausanne de 1901 à 1903, puis l'Ecole d'ingénieurs, section du génie civil, de 1903 à 1907.

Ses études terminées, M. Gardiol entre au Bureau Palaz, à Lausanne, stage au cours duquel il collabora au projet des forces motrices de la Borgne. Puis, en 1908, il fut appelé par le Service des travaux de la commune du Châtelard-Montreux au poste de directeur-adjoint. Désireux toutefois d'étendre ses connaissances, notamment dans le domaine du béton armé, il quitta en 1917 l'administration montreusienne pour accepter un engagement dans l'Entreprise G.-L. Meyer, à Paris, puis revint à Lausanne, dans le Bureau d'études Oyex,

à l'époque où en particulier les travaux de béton armé du bâtiment de l'Union de Banques Suisses étaient en cours. Il fut enfin le collaborateur de M. le professeur A. Paris, ingénieur-conseil, durant une période où des travaux importants furent exécutés (bâtiment du Tribunal fédéral, réservoir du Calvaire, etc.).

Désireux de se rendre indépendant et d'assumer ses propres responsabilités, M. Gardiol ouvrit simultanément, dès 1927, des bureaux techniques à Vevey et Nyon. Il n'est pas possible d'énumérer ici les projets nombreux qui furent confiés à ces nouveaux bureaux. Citons en particulier le grand plongeur de Vevey-Plage, construction qui fut remarquée pour sa hardiesse, la chapelle et le bâtiment d'anatomie pathologique de l'Hôpital cantonal (béton armé), l'Infirmier de Lavaux, de nombreuses marquises à encorbellements de grandes dimensions, etc. Le défunt étudia aussi la construction de téléphériques et avait obtenu la concession pour celui destiné à relier Flendruz avec la Videmanette. En collaboration avec son associé M. Georges Nicollier, ingénieur, il avait établi le projet d'une section du futur canal du Rhône au Rhin.

M. Gardiol fut membre de la Commission cantonale des examens pour architectes dès la création de cette instance. Il s'intéressa aussi aux affaires publiques et siégea, durant de nombreuses années, au Conseil com-